

# LE TRAVAIL DES CONJOINTS À L'ÉTRANGER ET AU CANADA

Il y a toujours moyen de travailler. Le hic, c'est qu'il n'y a pas toujours de travail rémunéré. Cela reste donc pour les conjoints désireux de travailler à l'étranger ou au Canada un problème qui n'est toutefois pas insurmontable.

Le ministère des Affaires extérieures accepte maintenant l'idée que les conjoints travaillent. Un premier pas a donc été franchi. On le doit directement au rapport McDougall et indirectement (mais de façon tout autant appréciable) aux efforts déployés par le Comité pour l'emploi des conjoints de l'Association de la communauté du service extérieur, qui, par ses réunions et ses publications, a contribué à de nombreux changements. En particulier, deux publications, produites par leurs membres, le *Livre de références en emploi* et *Possibilités d'emploi pour les conjoints du Service extérieur* (réalisés à contrat pour le ministère), renferment une foule de renseignements extrêmement utiles. Nous nous efforcerons dans la présente chronique de résumer une partie de cette information et de vous tenir au courant de tout élément nouveau vous concernant.

## À l'étranger

Le Canada a signé des accords réciproques concernant l'embauche des conjoints avec 14 pays : États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suède, Norvège, Barbade, Jamaïque, Israël, Inde, Guyana, Pérou, Indonésie et Colombie. En outre, aucun accord réciproque n'est requis dans les quatre pays suivants : Irlande, Côte-d'Ivoire, Corée du Sud et Hong Kong.

Si impressionnants soient-ils, ces accords signifient simplement que le conjoint est libre d'accepter un emploi dans ces pays — s'il en trouve un. Il devra alors renoncer à son immunité diplomatique pendant les heures de travail (y compris pendant les déplacements entre le domicile et le lieu de travail) et s'acquitter de toutes les cotisations obligatoires dans le pays en question : impôts locaux, cotisations à la sécurité sociale et autres. Malgré ces inconvénients, il était essentiel de commencer par signer ces accords réciproques.

## À Ottawa

Quelques organismes embauchent les conjoints, normalement sous contrat. Prenons d'abord le gouvernement fédéral :

Le centre de préparation aux affectations offre aux conjoints des contrats pour enseigner les langues étrangères (sauf l'anglais et le français) et a parfois d'autres projets qui peuvent faire l'objet de travaux contractuels. Numéro de tél. : 992-2221.

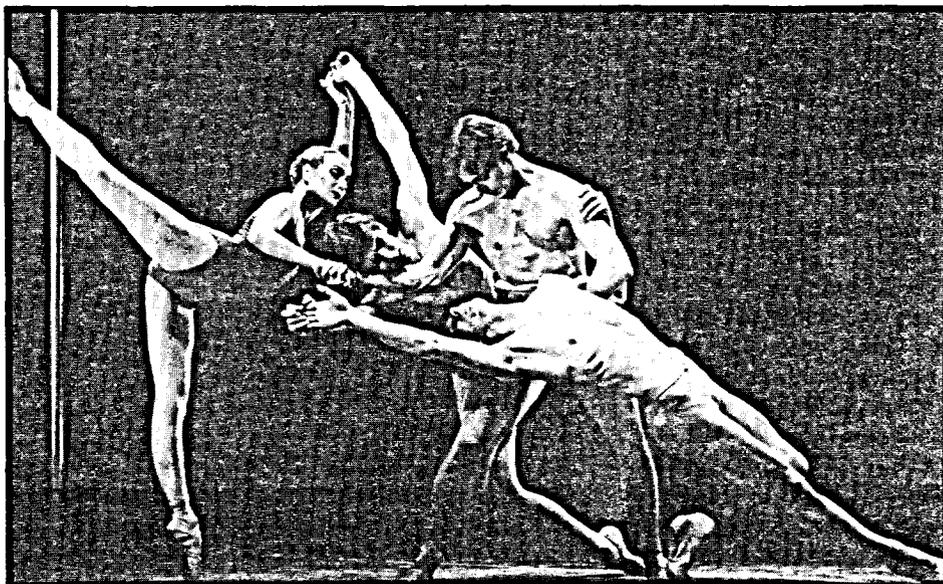
L'ACDI fait occasionnellement appel à des conjoints de retour des pays du tiers monde pouvant renseigner ceux de ses employés qui partent dans ces pays. Numéro de tél. : 997-4091.

La Direction des langues officielles embauche des conjoints qui ont les compétences voulues pour enseigner le français ou l'anglais comme deuxième langue

à des employés des Affaires extérieures. Numéro de tél. : 992-9775.

Les conjoints inscrits au programme de Communication directe avec les conjoints recevront prochainement deux questionnaires : le premier sur leur profil d'emploi et un second sur leurs besoins en formation. Grâce à votre collaboration, le Ministère sera davantage au courant de vos besoins en emploi et en formation et pourra plus facilement vous apporter une aide efficace. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'Agent de consultation en emploi au numéro 992-2221.

## TOURNÉES DES COMPAGNIES CANADIENNES À L'ÉTRANGER



*Les Grands Ballets canadiens*

## LES GRANDS BALLETS CANADIENS SE RENDRONT PEUT-ÊTRE PAR CHEZ VOUS!

Peut-être aussi l'orchestre symphonique de Montréal, la collection d'œuvres d'art de Robert Bateman, le Danny Grossman Dance Theatre, et de nombreux autres Canadiens dont vous aurez l'occasion d'admirer le talent ou les œuvres.

La Direction des affaires culturelles subventionne des tournées d'artistes canadiens à l'étranger. Du mois d'avril au mois d'août 1984, 19 groupes en profiteront. Les missions qui recevront leur visite en sont informées à l'avance, mais pour ceux qui sont postés à proximité ou qui passeraient par là, voici quelques-uns des itinéraires prévus.

### En tournée d'avril à août 1984

Grands Ballets canadiens — Bangkok, Beijing, Singapour et Tokyo.

Orchestre symphonique de Montréal — Bonn, La Haye, Londres, Munich, Paris et Vienne.

Danny Grossman Dance Theatre — Bonn, Bruxelles, La Haye et Paris.

Nexus (percussions) — Athènes, Berne, Bonn, Bruxelles, Copenhague, La Haye, Helsinki, Londres, Oslo, Rome et Vienne.

Collection Robert Bateman — La Haye, Lisbonne, Madrid et Rome.

Yuri Mazurkevich (violon) — Delhi, Hong Kong, Tokyo et Paris.